

Thème : La protection sociale de l'avocat - Travailleur non salarié

Date : Jeudi 3 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

Objectifs :

- Maîtriser les modes particuliers de calcul et de paiement pour gérer au mieux la trésorerie du cabinet
- Anticiper le paiement des charges sociales
- Connaître les prestations auxquelles elles ouvrent droit

Méthodes mobilisées :

Programme :

Principes en matière de protection sociale de l'avocat

- Rappels
- Protection de l'avocat «libéral» (travailleur non salarié)

- Anticiper le paiement des cotisations sociales
- Mode de calcul des cotisations
- Principes de paiement

Protection personnelle de l'avocat : les prestations

- Prestations sociales et droits spécifiques de l'avocat (maladie, maternité, retraite, etc.)

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Moyens pédagogiques : Cas pratique, conférence avec échanges interactifs. Remise d'un support pédagogique pendant la séance

Intervenant

Madame Nadine SERRES, formatrice indépendante

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.